

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 juin 2012

CP 12/06-43

L'an deux mil douze, le 25 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général, représentant M. le Président. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Excusé : M. Moignard.

**AIDE DU DEPARTEMENT
POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES
COMMUNES DE CAYRAC, GOAS, MONTBARLA, MONTECH et SISTELS**

Dans le cadre de ses politiques en faveur des communes, le Conseil Général conduit depuis 1972 une politique en faveur de l'aménagement de villages.

I - NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

Les communes rurales peuvent bénéficier de ces aides pour réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie, tels que l'aménagement de places, de jardins publics et de parcours de promenade, la construction de collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales, l'installation de ponts-bascules, la réfection des cours d'école.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La dépense subventionnable est plafonnée à **19 000 € HT**.

Les taux de subvention varient de 12 à 36% selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50% si la population de la commune est inférieure à 300 habitants, et de 30% si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES DE SUBVENTION PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204142, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2012	400 000 €
Engagé à la précédente commission permanente	112 016 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	14 161 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jours	126 177 €
Disponible	273 823 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 14 161 € :

Demandes de subventions présentées dans le cadre de la politique classique

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN € H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN € H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION ACCORDEE
1) CAYRAC Déplacement du monument aux morts. <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 27 avril 2012.	342	3 305	3 305	23,40%	<u>773 €</u>
2) GOAS Aménagement des abords de la salle des fêtes.	30	15 730	15 730 €	54%	<u>8 494 €</u>

COMMUNE PROJET	POPULATION TOTALE	COUT EN € H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN € H.T.	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION ACCORDEE
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 3 mai 2012.					
3) MONTBARLA Construction d'une murette de soutien à l'entrée du village.	179	4 631	4 631 €	54%	<u>2 500 €</u>
4) MONTECH Travaux d'assainisse- ment des eaux pluviales impasse Sabis.	3122	10 051	10 051 €	12%	<u>1 206 €</u>
5) SISTELS Aménagement de la place du Bicentenaire.	142	9 900	9 900 €	12%	<u>1 188 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 23 avril 2012.					

TOTAL :14 161 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74 du bdget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,